

L'avenir de l'Europe, engagement politique, valeurs et religion

Extraits de la contribution du secrétariat de la Commission des évêques de la Communauté européenne (Comece) au débat sur l'avenir de l'Union européenne mené à la Convention européenne.

Le succès de la Convention dépendra du fait que les citoyens de l'Union européenne perçoivent celle-ci comme une communauté de valeurs, les invitant à participer et contribuer pleinement et à tous les niveaux. Si les citoyens de l'Union européenne doivent sentir que leurs intérêts sont en jeu, ils doivent avoir confiance: confiance dans les valeurs et les objectifs de l'intégration européenne, confiance dans les procédures des institutions européennes, ainsi que dans les personnes responsables de l'exécution de ces objectifs. Le travail de la Convention devra donc être guidé par les mêmes principes que ceux qui guident le processus d'intégration européenne: la place centrale de la personne humaine, la solidarité, la subsidiarité et la transparence.

DIGNITÉ HUMAINE ET DROITS FONDAMENTAUX

La reconnaissance et la protection des droits de l'homme constituent un accomplissement majeur du constitutionnalisme moderne, qui jouit du soutien et de la promotion par la doctrine sociale de l'Église catholique. La proclamation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en décembre 2000 constitue un achèvement de grande importance. Dans la mesure où elle prend le concept de la dignité humaine comme point de départ et qu'elle place la personne humaine au cœur de l'action de l'Union, elle s'inspire — on peut le reconnaître — de la conception judéo-chrétienne de la conception humaine.

Bien que le secrétariat de la Comece ait répété sans cesse l'existence d'importantes lacunes et ambiguïtés dans le texte de la Charte, par exemple en matière de clonage, de mariage et de famille, de la liberté religieuse, de l'éducation et des droits sociaux, il reconnaît que la réception et l'intégration de la Charte sont appropriées dans un cadre constitutionnel.

Les valeurs et les conditions sur lesquelles se fonde une communauté, transcendent des décisions particulières de caractère politique ou légal. C'est de cette source qu'émanent les droits fondamentaux. Un texte constitutionnel, qui vise à mobiliser les citoyens, devrait aussi reconnaître l'ensemble des sources à partir desquelles les citoyens puisent leurs valeurs.

Afin de permettre l'identification des citoyens avec les valeurs de l'Union européenne, et pour montrer que le pouvoir public n'est pas absolu, le secrétariat de la Comece suggère qu'un texte constitutionnel reconnaisse l'ouverture et l'ultime altérité liées au nom de Dieu. Une référence inclusive à la transcendance constitue en même temps une garantie pour la liberté de la personne humaine.

Au-delà de l'attribution d'un statut juridique adéquat, les garanties fondamentales nécessitent une formulation et une interprétation qui correspondent à des défis et des procédures réelles. Cette observation est aussi valable pour la liberté de conscience et de religion et de conviction. Cela ne concerne pas seulement l'individu, mais aussi les structures et les organisations auxquelles l'individu appartient de son plein gré. Afin de pouvoir jouir plei-

nement de ces libertés, cette dimension doit être prise en compte dans la formulation des droits fondamentaux. L'approche plutôt individualiste de la Charte des droits fondamentaux serait alors rééquilibrée.

SUBSIDIARITÉ ET PARTICIPATION

La politique fait, en permanence, face à de nouveaux défis. L'idée que la gouvernance s'établirait selon la superposition des différents niveaux du pouvoir ne s'est jamais reflétée dans les structures de l'Union européenne. Une telle approche est exclue par son organisation unique, avec son système des compétences attributives, ainsi que par la méthode communautaire. Le principe de la subsidiarité conduit à une compréhension beaucoup plus sophistiquée de la distribution et de l'exercice du pouvoir.

En même temps, il apparaît que les enjeux de la société ne peuvent pas être résolus par une simple intervention des institutions politiques. On peut trouver des réponses en cherchant des partenariats ou des consultations avec les nombreux secteurs de la société. Dans ce contexte, les organisations intermédiaires, légitimement ancrées dans la société, jouent un rôle de soutien. Les dirigeants politiques devraient reconnaître ce rôle et s'appuyer sur la force de l'expérience et de l'expertise disponibles dans tels secteurs. Le principe de la subsidiarité s'applique — de manière horizontale — à tous les aspects de la société. Il se base sur la reconnaissance de la dignité de la personne humaine et ses relations, en partant de la famille comme élément fondamental de la société.

POUR LA CONSTITUTION EUROPÉENNE?

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

À mesure que l'U.E. s'intègre, s'élargit et se consolide, son rôle d'acteur sur la scène mondiale, ses responsabilités deviennent plus profondes et leur contenu éthique acquiert une plus grande visibilité. Le progrès rapide de la technologie et de la science demande des approches qui vont au-delà de la politique classique; il sera nécessaire de s'orienter vers des notions et valeurs plus fondamentales, comme la dignité humaine, la solidarité, la vie de famille ou l'intendance de la Terre (*stewardship of the Earth*). À travers les siècles, les communautés religieuses ont bâti une tradition, de promouvoir les valeurs fondamentales de la condition humaine, et d'articuler ces valeurs à travers le changement des temps. Les religions proposent une orientation et des réponses à la question fondamentale du sens de la vie. Elles ont donc le potentiel de l'innovation, en société et gouvernance.

Tout comme les sujets politiques « durs », la culture et l'identité revêtent une importance primordiale dans le processus de l'intégration européenne. Les mouvements et traditions religieux, spirituels et intellectuels ont joué un rôle formateur pour la perception de la culture et de l'identité d'aujourd'hui. Ils unissent les peuples à travers les

siècles. Comme sources d'inspiration, ils constituent un patrimoine vivant porteur d'avenir.

Les Églises et communautés religieuses représentent, sauvegardent, et stimulent des aspects importants pour le fondement spirituel et religieux de l'Europe. Elles s'engagent au service de la société, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture, des médias et du domaine social. Elles jouent un rôle important dans la promotion du respect mutuel, de la participation et de la citoyenneté, du dialogue et de la réconciliation entre les peuples de l'Europe, Est et Ouest. Elles soulignent la responsabilité de l'Europe, non seulement pour ses voisins immédiats, mais pour toute la famille humaine.

Le secrétariat de la Comece souligne l'importance de reconnaître les grands mouvements et traditions religieux, spirituels et intellectuels comme héritage significatif pour le présent et le futur de l'Europe. Présente parmi celles-ci, la contribution spécifique des Églises et communautés religieuses devrait être enregistrée dans un traité de base de la future Union européenne. Le traité devrait également prévoir la possibilité d'un dialogue structuré entre les institutions européennes et les Églises et communautés religieuses.

Bruxelles, 21 mai 2002